

# Stratégie pour la petite enfance dans le canton de Fribourg

—

Questionnaire de consultation pour  
le concept et plan de mesures 2025  
- 2029



ETAT DE FRIBOURG  
STAAT FREIBURG

**Direction de la santé et des affaires sociales DSAS**  
**Direktion für Gesundheit und Soziales GSD**

## Procédure de consultation Stratégie pour la petite enfance : Questionnaire

### Données personnelles

Merci de fournir les indications suivantes pour le traitement du questionnaire :

Expéditeur/expéditrice :	Service de l'enfance, des écoles et de la cohésion sociale
Institution, organisation :	Commune de Fribourg
Contact en cas de questions :	Caroline Kamrath et Carole Terrier
Adresse :	Rue de l'Hôpital 2
Email :	caroline.kamrath@ville-fr.ch ; carole.terrier@ville-fr.ch
Téléphone :	026 352 91 00

### Evaluation globale

#### 1. Quelle est votre évaluation globale de la Stratégie pour la petite enfance 2025 – 2029 ?

1 = très positif 2 = positif 3 = négatif 4 = très négatif

1

2

3

4

#### Remarques

Nous saluons la pertinence et la grande qualité du concept de la stratégie, particulièrement l'approche fondée sur le droit, qui considère les enfants dès leur plus jeune âge comme des sujets de droit et des personnalités à part entière. Nous pensons que les communes, de par leur proximité auprès de ce public spécifique, sont des acteurs privilégiés pour la mise en œuvre de ces droits.

En revanche, le plan d'action et les moyens concrets mis à disposition ne nous semblent pas être à la hauteur de l'ambition affichée dans la partie conceptuelle. En effet, le peu de mesures qui ont été retenues dans la priorisation (5 sur 27) et le manque de clarté dans la répartition des rôles et des compétences entre le canton et les communes ne nous permettent pas d'évaluer positivement cette stratégie.

De plus, si nous trouvons très pertinent d'avoir une stratégie cantonale interservices, ayant une vision globale et décloisonnée de la petite enfance, nous émettons cependant quelques doutes quant à la possible dilution de la mise en œuvre des mesures avec autant d'interlocuteurs responsables. Une précision quant à la nature des responsabilités serait bienvenue.

Pour terminer, nous pensons que les structures d'accueil de jour ainsi que les bibliothèques peuvent être de précieux relais dans la mise en œuvre de cette stratégie, et faciliter la traduction concrète de cette dernière sur le terrain.

**2. Comment évaluez-vous la pertinence d'adopter une politique cantonale pour la petite enfance ?**

1 = très positivement 2 = positivement 3 = négativement 4 = très négativement

1

2

3

4

**Remarques**

Cela nous semble essentiel et primordial, pour autant que la coordination de la politique cantonale soit correctement coordonnée avec les politiques de la petite enfance au niveau des communes.

**3. Pour les communes : suite à cette stratégie, comment évaluez-vous la perspective de développer ou de renforcer une stratégie communale pour la petite enfance dans les cinq prochaines années ?**

1 = très positivement 2 = positivement 3 = négativement 4 = très négativement

1

2

3

4

**Remarques**

La publication de la politique cantonale de la petite enfance nous est utile afin de finaliser notre propre stratégie communale, nous permettant ainsi d'aligner notre stratégie sur le travail conceptuel réalisé et d'orienter nos mesures en fonction du plan d'action cantonal. En revanche, le manque de moyens alloués et le besoin de clarification dans la répartition des compétences entre le canton et les communes dans la mise en œuvre du plan d'action cantonal nous questionnent sérieusement sur l'impact réel pour les familles avec de jeunes enfants.

## Evaluation du plan de mesures 2025 – 2029

**Quelle est votre évaluation globale du plan de mesures 2025 – 2029 ?**

1 = très positif 2 = positif 3 = négatif 4 = très négatif

1

2

3

4

**Remarques**

Le peu de concret du plan de mesures est « décevant » et nous regrettons les modestes moyens attribués à ce dernier. Particulièrement en ce qui concerne les mesures structurelles sur le long terme, notamment les mesures 3.1, 2.1, en encore la mesure 3.4 qui mériterait d'avoir davantage d'ambitions dans ce domaine.

## Champ d'action 1 : Bases, sensibilisation et financement

---

### Objectif principal :

Les enjeux et les objectifs de la formation, l'accueil et l'éducation de la petite enfance comme thème transversal sont connus, reconnus et inscrits dans les textes légaux, les politiques et les orientations mis en œuvre au sein du canton. La répartition des compétences, les responsabilités et le financement en sont réglementés, dans le respect du principe de subsidiarité.

Mesure 1.1	Création, voire adaptation des bases légales nécessaires pour garantir l'implémentation d'une politique cantonale globale de la petite enfance et l'accès à toutes les offres et prestations de la formation, l'accueil et l'éducation de la petite enfance pour tous les enfants
------------	---

### Comment évaluez-vous cette mesure ?

1 = très positif 2 = positif 3 = négatif 4 = très négatif

1

2

3

4

### Remarques

Nous saluons l'objectif ainsi que cette mesure, cependant, l'accès à toute les offres pour tous les enfants demandent des ressources considérables. Il nous semble qu'une réflexion sur les moyens qui seront mis à disposition pour garantir la mise en œuvre de ces nouvelles bases légales sont essentielles afin de garantir une mise en œuvre réaliste, respectueuse des professionnels de terrain et des enfants.

Mesure 1.2	Gouvernance, coordination et intégration, au niveau étatique, de la dimension petite enfance et des mesures de formation, d'accueil et d'éducation dans les programmes, plans d'action et stratégies des Directions et Services concernés.
------------	--

### Comment évaluez-vous cette mesure ?

1 = très positif 2 = positif 3 = négatif 4 = très négatif

1

2

3

4

### Remarques

Cette mesure nous semble essentielle pour clarifier les responsabilités et le rôle de chacun des interlocuteurs en la matière, ainsi que pour visibiliser et valoriser le domaine de la petite enfance.

Mesure 1.3 Augmentation de la subvention enfance jeunesse pour soutenir des projets «Petite enfance».

**Comment évaluez-vous cette mesure ?**

1 = très positif 2 = positif 3 = négatif 4 = très négatif

1

2

3

4

**Remarques**

Cette mesure est pertinente, cependant, au vu des montants très restreint prévus pour tout le canton, nous évaluons cette dernière négativement.

Pour la phase de mise en œuvre, nous serions intéressés de connaître les critères d’attribution de ces subventions, ainsi que le processus d’attribution. De plus, nous trouverions intéressant de favoriser et de soutenir l’innovation sociale dans ce domaine qui peine à s’adapter aux évolutions rapides de la société et aux besoins changeant des familles d’aujourd’hui.

La question de la coordination avec les communes pour le subventionnement aux projets structurels petite enfance sur le territoire communal nous semble importante. En effet, la question de la pérennisation des projets est cruciale, et une coordination canton-commune devrait être mise en place et institutionnalisée sur ce point. Le financement par projet ou les soutiens ponctuels induisent également un manque de sécurité pour les organisations et d’assurance de la pérennité des prestations. (Rapport 2023-DSAS-6, p31).

Mesure 1.4 Travail de relations publiques spécifique au groupe cible pour sensibiliser tous les acteurs concernés à tous les niveaux aux facteurs qui favorisent le développement social, cognitif, moteur, émotionnel et linguistique dans la petite enfance.

**Comment évaluez-vous cette mesure ?**

1 = très positif 2 = positif 3 = négatif 4 = très négatif

1

2

3

4

**Remarques**

Cette mesure nous semble intéressante. Il nous semble cependant que les connaissances sur les facteurs qui favorisent le développement global des enfants sont déjà relativement et globalement bien établis chez une grande partie des acteurs, même si pour certaines catégories d’acteurs (sport, culture, urbanisme ...) cela semble pertinent de faire ce travail. C’est plutôt les moyens et les espaces de coordination qui manquent à la mise en œuvre concrète sur le terrain, qu’un manque de connaissance des facteurs du développement global de l’enfant.

La priorité serait donc plutôt de donner les moyens, de clarifier les rôles et les compétences de chacun, et de créer une plateforme de coordination entre canton et communes afin de soutenir efficacement les acteurs dans le développement global des enfants.

En revanche, une sensibilisation des acteurs sur la question des droits de l'enfant, de son impact positif sur le terrain et au sein de l'administration mais aussi de sa mise en application concrète au sein des communes et des structures d'accueil de l'enfance bénéficierait davantage d'un travail de relations publiques spécifique pour le domaine de la petite enfance.

Les bibliothèques, véritable lieu de cohésion sociale, pourraient aussi jouer un rôle central dans la mise en œuvre de cette mesure.

## Champ d'action 2 : Des offres pour toutes et tous, adaptées aux besoins

### Objectif principal :

Tous les parents ou futurs parents de jeunes enfants âgés de 0 à 8 ans, ou autres personnes en charge de l'enfant, ont accès, dans leur commune ou leur région, à une gamme d'offres et de prestations de formation, d'accueil et d'éducation de la petite enfance de qualité, diversifiée et adaptée à leurs besoins.

Mesure 2.1	Développement et pérennisation des offres de soutien, de formation et de conseils à la parentalité dès la grossesse et en continuité jusqu'à l'âge de 8 ans et renforcement de l'offre en matière de périnatalité.
------------	--

### Comment évaluez-vous cette mesure ?

1 = très positif   2 = positif   3 = négatif   4 = très négatif

1

2

3

4

### Remarques

Nous observons un véritable besoin de développement et de pérennisation de ces offres.

Nous restons cependant à ce jour dans l'expectative quant aux mesures concrètes et structurelles sur le long terme que le canton va mettre en place pour soutenir ce type d'offre.

En effet, la spécificité de la Ville de Fribourg, qui accueille un nombre important de prestations cantonales dans le domaine de l'encouragement précoce sur son territoire, nécessite une coordination importante avec le canton sur ces questions, afin de déterminer efficacement l'allocation des ressources de la ville vers des structures/acteurs de l'encouragement précoce à une échelle plus locale (structures d'accueil de jour, groupe de jeux, associations dans les quartiers etc..) ? En effet, les deux partenaires actuellement soutenus (AEF et OFF) ont un grand potentiel de développement, puisqu'ils offrent leurs prestations à l'ensemble des habitants des communes du canton.

---

Mesure 2.2 Amélioration de l'accès aux offres et de leur convergence aux besoins des différents groupes cibles par un travail d'information et de sensibilisation pour les futures parents et les familles avec enfants de 0-8 ans (par le biais de personnes clés importantes et par des canaux appropriés).

**Comment évaluez-vous cette mesure ?**

1 = très positif 2 = positif 3 = négatif 4 = très négatif

1

2

3

4

**Remarques**

Cette mesure nous semble essentielle. Les retours de l'enquête par questionnaire que nous avons adressée aux familles de la ville ayant des enfants de 0 à 8 ans mettent effectivement en évidence le besoin d'adapter la communication des informations selon le public cible afin d'être efficace. De plus, les résultats de l'enquête qualitative pointe également les inégalités d'accès à l'information des prestations existantes et le besoin d'y répondre. Cette mesure nous semble devoir figurer sur la liste des priorités.

---

Mesure 2.3 Soutien à la mise en place et au développement des lieux de rencontre et d'apprentissage adaptés à l'âge destinés aux enfants à accès bas-seuil, qui mettent à disposition tout l'éventail des prestations et offres (générales, sélectives et indiquées) de manière concentrée et accessible à toutes les familles.

**Comment évaluez-vous cette mesure ?**

1 = très positif 2 = positif 3 = négatif 4 = très négatif

1

2

3

4

**Remarques**

Nous observons un véritable besoin de développement, de conceptualisation et de pérennisation de ces offres. Un lieu tel que la bibliothèque (MEMO) de la ville de Fribourg pourrait également être essentiel dans le développement de tels espaces.

Nous restons cependant ici aussi dans l'attente de mesures concrètes et structurelles sur le long terme que le canton va mettre en place pour soutenir ce type d'offre.

En effet, la spécificité de la Ville de Fribourg, qui accueille un nombre important de prestations cantonales dans le domaine de l'encouragement précoce sur son territoire (MPE, La parenthèse, ...)

nous amène à nous coordonner avec le canton sur ces questions, afin de déterminer efficacement l'allocation des ressources de la ville vers des structures/acteurs de l'encouragement précoce à une échelle plus locale (structures d'accueil de jour, groupe de jeux, associations dans les quartiers, etc.) ?

Mesure 2.4 Amélioration de l'accès aux structures d'éducation et d'accueil préscolaires et extrascolaires par le biais d'une orientation plus axée aux besoins de tous les groupes cibles.

**Comment évaluez-vous cette mesure ?**

1 = très positif 2 = positif 3 = négatif 4 = très négatif

1

2

3

4

**Remarques**

Nous saluons cette mesure, qui répond à un besoin réel. Cependant, la mise en place d'une telle mesure demande des ressources conséquentes, et notamment en personnel formé et spécialisé, pour pouvoir l'implémenter correctement. Or, le plan de mesure proposé ne semble pas mettre les moyens nécessaires à disposition.

A ce jour, l'accès aux structures d'éducation et d'accueil préscolaires et extrascolaires pour les enfants à besoins spécifiques est particulièrement complexe. Ceci est notamment vrai pour les enfants en situation de handicap, diagnostiqués ou non. Le manque de moyens alloués est précisément le nœud du problème, car pour mettre en œuvre et améliorer l'accès aux structures, il est nécessaire d'avoir du personnel supplémentaire et des compétences spécialisées. Cette mesure, sans mettre les ressources qui vont avec, peut avoir des conséquences néfastes sur les équipes éducatives (épuisement, ...) mais aussi sur les enfants eux-mêmes qui n'ont pas de prise en charge adéquate de leurs besoins.

Mesure 2.5 Amélioration de la conciliation entre famille et travail.

**Comment évaluez-vous cette mesure ?**

1 = très positif 2 = positif 3 = négatif 4 = très négatif

1

2

3

4

**Remarques**

Cette mesure est très pertinente et répond à un besoin urgent sur le terrain, principalement pour les horaires atypiques : irréguliers, week-end et les besoins de garde ponctuelle. Cependant, cette dernière mériterait d'être déclinée de manière plus concrète pour pouvoir l'évaluer. Un point d'attention devrait être mis sur les besoins des familles issues de la migration.

Mesure 2.6

Amélioration de la détection précoce des situations de mise en danger du bien des enfants, notamment via la prise de contact systématique avec les familles après la naissance d'un enfant et amélioration de l'accessibilité des parents ainsi que des prestations de soutien aux parents à ce but.

### Comment évaluez-vous cette mesure ?

1 = très positif 2 = positif 3 = négatif 4 = très négatif

1

2

3

4

### Remarques

Il semble également important de développer le travail de réseau centré sur la famille dans ce domaine, en y associant les structures d'accueil de jour et en reconnaissant leur mission de soutien à la parentalité, en développant les ressources et leurs compétences en terme de travail avec les familles. De plus, il serait intéressant de connaître les ressources supplémentaires mises à disposition pour mettre en œuvre cette mesure.

Mesure 2.7

Amélioration des offres et des prestations de protection de l'enfant en fonction des besoins de groupes de cibles spécifique.

### Comment évaluez-vous cette mesure ?

1 = très positif 2 = positif 3 = négatif 4 = très négatif

1

2

3

4

### Remarques

Ici aussi, les ressources devraient être renforcées. Renforcer la prévention, La protection passe aussi par la participation des enfants (informer, écouter, prendre en compte leur avis)

Mesure 2.8

Renforcement de la protection de l'enfance et de la promotion de la santé psychique dans le domaine de la petite enfance.

**Comment évaluez-vous cette mesure ?**

1 = très positif 2 = positif 3 = négatif 4 = très négatif

1

2

3

4

**Remarques**

Cette mesure nous semble pertinente.

Mesure 2.9

Promotion de l'accès à la justice et d'une justice adaptée aux enfants pour les enfants de 0-8 ans selon les lignes directrices du Comité des Ministres du Conseil de l'Europe.

**Comment évaluez-vous cette mesure ?**

1 = très positif 2 = positif 3 = négatif 4 = très négatif

1

2

3

4

**Remarques**

Cette mesure nous semble pertinente.

Mesure 2.10

Développement du soutien administratif et l'accès à du matériel à moindre coût aux familles.

**Comment évaluez-vous cette mesure ?**

1 = très positif 2 = positif 3 = négatif 4 = très négatif

1

2

3

4

**Remarques**

Il nous semble qu'un accès à des permanences d'informations mensuelles, avec des interprètes communautaires qui permettent de renseigner les familles issues de la migration seraient utiles. L'accès à l'information des prestations existantes des parents ayant des enfants en situation de handicap nous semble importante.

Mesure 2.11 Soutien aux projets en matière de promotion des compétences linguistiques précoce (langues d'origines et officielles) et de la littératie tout en prenant en compte le développement global de l'enfant.

**Comment évaluez-vous cette mesure ?**

1 = très positif 2 = positif 3 = négatif 4 = très négatif

                                                                   
1                                      2                                      3                                      4

**Remarques**

Cette mesure nous semble très pertinente. Pour qu'elle soit efficace, il nous semble important que cette mesure soit universelle et mise en œuvre en collaboration avec les communes afin de s'assurer que les projets soutenus soient ancrés dans le quotidien des espaces de vie des enfants. Les structures d'accueil, ainsi que les bibliothèques peuvent jouer un rôle essentiel dans ce domaine.

Mesure 2.12 Renforcement des offres en lien avec le thème des nouveaux médias.

**Comment évaluez-vous cette mesure ?**

1 = très positif 2 = positif 3 = négatif 4 = très négatif

                                                                   
1                                      2                                      3                                      4

**Remarques**

Cette mesure devrait être définie plus précisément. De quoi parle-t-on ? Renforcement des compétences en la matière ou prévention des risques ? Qui sont les destinataires de cette mesure ? parents ou/et enfants ?

**Prévention des risques :** Renforcer les offres dans ce domaine nous semble pertinent. L'exposition aux écrans est une thématique récurrente amenée régulièrement par les structures d'accueils, et les spécialistes (SEI, ...) qui observent une augmentation des impacts délétères sur le développement des enfants de 0 à 8 ans. Il nous semble cependant qu'une réflexion devrait être menée en ce qui concerne l'exposition aux écrans, en présentant les alternatives offertes aux familles et en prenant en compte leurs réalités de vie dans les recommandations sur l'exposition aux écrans. A ce sujet, les structures d'accueil ainsi que les bibliothèques nous semblent être de précieux relais dans ce domaine.

S'il s'agit d'une mesure visant à renforcer les compétences des enfants dans le domaine des nouveaux médias, alors il manque des informations pour pouvoir l'évaluer.

Mesure 2.13 Renforcement et développement des offres en matière du développement durable, en prenant en compte les besoins des enfants et sensibilisation accrue de toutes les parties prenantes à leurs besoins en la matière.

**Comment évaluez-vous cette mesure ?**

1 = très positif 2 = positif 3 = négatif 4 = très négatif

1

2

3

4

**Remarques**

Cette mesure nous semble pertinente. Nous reconnaissons l'importance de la considération des enfants dans la thématique de la durabilité. Ils sont d'ailleurs cités dans plusieurs ODD (accès à l'éducation, élimination des violences à leur encontre, élimination du travail des enfants, etc.). Nous avons cependant de la peine à voir ce en quoi peuvent consister des « offres en matière du développement durable » pour les 0-8, ni quels seraient leurs besoins spécifiques en lien avec ce thème.

Sans détails et explications, cet objectif n'a malheureusement pas de sens. Cela donne un peu l'impression d'avoir dû intégrer la thématique quelque part... Alors que la thématique est déjà en elle-même durable.

## Champ d'action 3 : Coordination, mise en réseau et collaboration

### Objectif principal :

La coordination professionnelle, la collaboration et le travail en réseau de l'ensemble des actrices et acteurs concernés sont établies de manière transversale au niveau communal, régional et cantonal en vue d'une articulation optimale des offres et prestations.

Mesure 3.1 Création et adaptation des structures et organes nécessaires pour institutionnaliser la coordination et la collaboration systématiques au niveau (inter-)cantonal, régional et communal.

### Comment évaluez-vous cette mesure ?

1 = très positif 2 = positif 3 = négatif 4 = très négatif

1

2

3

4

### Remarques

Cette mesure nous semble être cruciale pour une mise en œuvre coordonnée et efficace des différentes politiques de la petite enfance, afin de garantir l'égalité de la mise en œuvre des droits de l'enfant sur le territoire cantonal. Cependant les moyens mis à disposition pour assurer une réelle coordination entre les communes et le canton ne nous semblent pas à la hauteur de l'ampleur de la tâche.

Mesure 3.2 Renforcement de la représentation de l'expertise dans le domaine de la petite enfance au sein d'organes importants.

### Comment évaluez-vous cette mesure ?

1 = très positif 2 = positif 3 = négatif 4 = très négatif

1

2

3

4

### Remarques

Cette mesure est très pertinente.

Mesure 3.3 Organisation régulière d'évènements et de rencontres pour renforcer l'échange d'information et d'expérience et la mise en réseau de tous les acteurs et actrices concernés au niveau communal, régional et cantonal.

**Comment évaluez-vous cette mesure ?**

1 = très positif 2 = positif 3 = négatif 4 = très négatif

                                                                   
**1**                                      **2**                                      **3**                                      **4**

**Remarques**

Cette mesure est intéressante, cependant une réflexion sur les objectifs ainsi que sur la coordination avec les différents réseaux existants (acteurs privés, communes, canton) nous semble essentielle en la matière afin d'éviter les doublons et de ne pas surcharger les acteurs privés.

Mesure 3.4                      Soutien de la transition de la famille à l'école obligatoire et poursuite du développement du réseau au niveau régional, notamment en renforçant les échanges entre les acteurs professionnelles préscolaires et scolaires.

**Comment évaluez-vous cette mesure ?**

1 = très positif 2 = positif 3 = négatif 4 = très négatif

                                                                   
**1**                                      **2**                                      **3**                                      **4**

**Remarques**

Il serait judicieux d'harmoniser les réflexions avec celles des communes pour identifier les problématiques spécifiques que pose la transition vers l'école et développer des outils pour y répondre.

Mesure 3.5                      Renforcement de la collaboration pour un plus grand soutien aux familles et une meilleure prévention et détection des dangers qui menacent l'enfant, en établissant de manière systématique le principe de coordination et de travail en réseau centré sur la famille.

**Comment évaluez-vous cette mesure ?**

1 = très positif 2 = positif 3 = négatif 4 = très négatif

                                                                   
**1**                                      **2**                                      **3**                                      **4**

**Remarques**

Beaucoup de questions restent encore à éclaircir dans ce domaine, notamment en matière de protection des données.

## Champ d'action 4 : Qualité et formation

---

### Objectif principal :

Le soutien efficace des processus d'apprentissage et de développement des jeunes enfants est assuré par des offres et prestations de formation, d'accueil et d'éducation de haute qualité. À cet effet, les facteurs structurels ainsi que le travail pédagogique répondent à des normes claires de qualité. Les professionnelles et les professionnels bénéficient de bonnes conditions de travail et d'une formation initiale et continue de qualité.

Mesure 4.1	Définition et application des normes pour assurer la qualité des offres et prestations et l'impact des mesures, en impliquant les parents et les enfants et sur la base de connaissances scientifiques et de données probantes.
------------	---

### Comment évaluez-vous cette mesure ?

1 = très positif 2 = positif 3 = négatif 4 = très négatif

<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
1	2	3	4

### Remarques

Nous trouvons cette mesure pertinente. Il nous semble important d'avoir une coordination canton/commune pour la mise en place de normes.

Mesure 4.2	Pilotage de l'efficacité et de la qualité des offres et des mesures en garantissant leur financement durable.
------------	---

### Comment évaluez-vous cette mesure ?

1 = très positif 2 = positif 3 = négatif 4 = très négatif

<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
1	2	3	4

### Remarques

A ce niveau également il nous semble important d'avoir une coordination bien définie entre canton/commune et de définir les champs de compétences respectifs afin d'éviter les doublons dans la mise en place d'un système de pilotage et d'indicateurs.

Mesure 4.3 Développement de standards de qualité et examen de mesures de soutien pour les structures d'accueil à temps d'ouverture restreint tel que les groupes de jeu et maternelles en vue de développer l'offre.

**Comment évaluez-vous cette mesure ?**

1 = très positif 2 = positif 3 = négatif 4 = très négatif

1 2 3 4

**Remarques**

Nous trouvons cette mesure pertinente. Il nous semble important d'avoir une coordination canton/commune.

Mesure 4.4 Renforcement des qualifications, des compétences et des connaissances spécialisées de tous les groupes professionnels qui travaillent avec et pour des enfants notamment dans les domaines où les besoins sont avérés.

**Comment évaluez-vous cette mesure ?**

1 = très positif 2 = positif 3 = négatif 4 = très négatif

1 2 3 4

**Remarques**

Il nous semblerait aussi intéressant de favoriser et encourager le recrutement de profils interdisciplinaires (logopédiste, éducateur spécialisé, psychomotricité, ...) directement dans les structures d'accueil de l'enfance afin de renforcer les compétences transversales des équipes. La mise en place et la formalisation de répondant spécifique selon les thématiques seraient une piste intéressante à explorer. Une attention particulière devrait être donnée également pour le personnel enseignant l'éducation physique et sportive.

Mesure 4.5 Gouvernance et monitoring de la mise en œuvre des offres, prestations et mesures dans le domaine de la petite enfance afin d'assurer la qualité et l'efficacité des mesures.

**Comment évaluez-vous cette mesure ?**

1 = très positif 2 = positif 3 = négatif 4 = très négatif

1

2

3

4

## Remarques

Nous trouvons cette mesure pertinente. Il nous semble important d'avoir une coordination canton/commune sur ce thème, particulièrement lorsque que nous co-finançons une même organisation.

## Remarques finales concernant le plan de mesures

De manière générale, trois aspects nous semblent essentiels pour garantir la mise en œuvre de ce plan d'action. D'une part, la mise à disposition de moyens suffisants et réalistes pour les différentes mesures proposées. Ensuite, l'importance d'une coordination canton/communes au travers notamment de l'institutionnalisation d'un réseau encouragement précoce intercommunal avec des missions et des objectifs bien définis. Et pour finir, pour éviter les doublons et permettre une allocation des ressources efficaces, le besoin de clarification des responsabilités et des compétences respectives dans la mise en œuvre des mesures entre les différents services du canton, ainsi qu'entre le canton et les communes.

## Synthèse

---

### 1. Pour les communes : votre commune dispose-t-elle d'une politique communale pour l'enfance et la jeunesse ? Si oui, pouvez-vous nous en donner un aperçu ?

La stratégie enfance-jeunesse est jointe avec ce questionnaire. Elle se trouve également sur le site internet de la ville.

[https://www.ville-fribourg.ch/sites/default/files/2022-09/brochure\\_enfance\\_jeunesse\\_FR\\_web.pdf](https://www.ville-fribourg.ch/sites/default/files/2022-09/brochure_enfance_jeunesse_FR_web.pdf)

### 2. Pour les communes : votre politique communale pour l'enfance et la jeunesse, si existante, comporte-t-elle un volet dédié à la petite enfance ?

La stratégie Enfance-Jeunesse inclut des mesures à destination des enfants et jeunes de 0 à 25 ans et leur famille. Un certain nombre de mesures sont à destination des enfants de 0 à 8 ans. Toutefois, le besoin de rendre visible les ressources et les besoins de ce public cible spécifique, de les formaliser et de les traduire en mesures et en offres s'est fait sentir. C'est pourquoi la Ville de Fribourg est en train d'élaborer une stratégie petite enfance 0-8 ans. Elle sera intégrée à la stratégie globale enfance-jeunesse, afin de s'aligner avec la politique du canton.